

BANQUE DE MONTRÉAL

DESCRIPTION DU POSTE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Principales responsabilités

Le rôle du président du Conseil d'administration varie au fil des ans en fonction des besoins des actionnaires, du Conseil d'administration et de la Banque. Pour s'acquitter correctement de ses fonctions, le président du Conseil d'administration doit être en mesure de comprendre ces exigences en évolution et de s'y adapter.

Le président du Conseil d'administration doit établir annuellement des objectifs pour le Conseil d'administration et pour lui-même et les réviser de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature avant de solliciter l'approbation du Conseil d'administration. Le comité de gouvernance et de mise en candidature doit évaluer chaque année le rendement du président du Conseil d'administration en tenant compte des commentaires provenant du sondage en matière de gouvernance d'entreprise

Voici les principales responsabilités du président du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration

- présider toutes les réunions du Conseil d'administration et ses séances à huis clos;
- établir de concert avec le chef de la direction l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration en fonction des commentaires recueillis auprès des administrateurs et planifier les réunions pour l'année;
- s'assurer que le Conseil d'administration reçoit une information appropriée et revoir le caractère suffisant et le moment de la réception des documents liés aux propositions de la direction;
- établir des procédures pour diriger les travaux du Conseil d'administration, en s'assurant que le Conseil d'administration approuve de façon appropriée la stratégie et supervise les progrès de la direction en vue de la mise en œuvre de cette stratégie;
- vérifier que les comités du Conseil d'administration s'acquittent des responsabilités qui leur sont déléguées et qu'ils en font rapport au conseil;
- promouvoir des discussions franches et honnêtes sur toutes les principales questions soumises au Conseil d'administration;
- agir à titre de membre d'office de tous les comités du Conseil d'administration dont le président du Conseil d'administration n'est pas un membre nommé;
- favoriser une atmosphère d'ouverture et de confiance; maintenir la cohérence du groupe sans perdre de vue l'avantage de la diversité des opinions et de l'objectivité.

Relations avec la direction

- entretenir, au nom du Conseil d'administration, des communications actives avec le chef de la direction pour s'assurer que les décisions et discussions du Conseil d'administration sont communiquées de façon appropriée à la direction et que le point de vue de la direction est communiqué de façon appropriée au Conseil d'administration;
- surveiller l'élaboration des plans de relève des hauts dirigeants de la Banque de concert avec le comité des ressources humaines et de la rémunération des cadres;
- établir les cibles et les objectifs de rendement individuels et généraux et surveiller le processus d'évaluation annuel du rendement du chef de la direction eu égard à ces objectifs de concert avec le comité des ressources humaines et de la rémunération des cadres.

Relations avec les actionnaires

- présider toutes les assemblées, annuelles ou extraordinaires, des actionnaires;
- faciliter les communications entre le Conseil d'administration et ses actionnaires;

Rôle de liaison

- assurer, au besoin, la liaison entre le Conseil d'administration et les parties intéressées de la Banque.

Diriger l'intégration des nouveaux administrateurs

- inviter les candidats approuvés par le Conseil d'administration à se joindre au Conseil d'administration, à la demande du comité de gouvernance et de mise en candidature;
- fournir aux candidats aux postes d'administrateur des documents d'information et assurer la liaison entre le candidat et le Conseil d'administration afin que la personne reçoive une orientation appropriée et qu'elle soit présentée aux autres membres du Conseil d'administration.

Évaluer l'efficacité du Conseil d'administration

- lancer des discussions avec chacun des administrateurs lorsque le président du Conseil d'administration, le chef de la direction ou le comité de gouvernance et de mise en candidature estiment qu'une amélioration est nécessaire;
- rencontrer en tête-à-tête chaque administrateur une fois l'an afin d'évaluer les domaines où le Conseil d'administration, ses comités et/ou chacun des administrateurs pourraient fonctionner de façon plus efficace.

Divers

- s'acquitter des autres tâches que lui confie le Conseil d'administration.